

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 18305

présenté par

M. Rimane et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE 7

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« XXVI. – Le présent article ne s'applique pas aux conducteurs de véhicules. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à exclure du champ d'application de ce projet de loi, que nous rejetons dans son intégralité, les conducteurs de véhicules.